

et les citoyens de la ville de Lyon. Mais le pape ayant refusé de s'occuper de cette affaire, un traité du 10 avril 1312, que le Roi parvint à faire accepter à l'archevêque Pierre de Savoie vint abroger l'édit de 1307 et consommer la réunion définitive du Lyonnais au royaume de France (1).

D'après les coutumes féodales l'hommage n'était dû que lors du changement du suzerain ou du vassal. Mais les comtes de Forez ne paraissent pas avoir toujours respecté cette règle. Jaloux à l'excès de leurs prérogatives de seigneurs suzerains, nous les voyons à chaque instant exiger de nouvelles reconnaissances de leurs vassaux. C'est ainsi qu'en 1314, Jean, comte de Forez, fit procéder par les soins de messire Geoffroy de St-Alban, chevalier, châtelain de St-Galmier, assisté des avis de messire André Bicie, prêtre, aux reconnaissances de tous ses fiefs. En conséquence les vassaux du comte furent sommés de comparaître devant tel notaire à ce requis par les commissaires, dans les diverses châtelainies d'où ressortissaient leurs possessions féodales. C'est pour ce motif que nous voyons, cette même année, Hugues de Lavieu rendre, pour la troisième fois, hommage au comte pour son château de Vaudragon (2).

Suivant les manuscrits de Guichenon que possède la Bibliothèque de Montpellier, Hugues de Lavieu aurait eu trois frères :

1^o Josserand de Lavieu, dit Perceval, seigneur de Feugerolles. Josserand vivait encore en 1351.

2^o Bertrand de Lavieu, seigneur de Chalain-le-Comtal, lequel épousa en 1305 Agnès de Cornon, d'une famille d'Auvergne.

(1) Menestrier. *Hist. consul.* p. 420 et s. Poullin de Lumina. *Hist. de l'Eglise de Lyon.* p. 313.

(2) La Mure I. p. 345 — Aug. Bern. *Hist. du Forez.* I. p. 287.